

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS565

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions introduites au Sénat imposant une date butoire pour la publication de l'arrêté du ministre de la santé portant sur les conditions de mise en place des rendez-vous de prévention.